



## Recours Paternité en cas de divorce

Par **Gilles57**, le **21/01/2015 à 20:19**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes mariés et ma femme est enceinte mais pas de moi. N'ayant pas divorcé je serais automatiquement le père d'après des renseignements que j'ai eu. Je précise que nous vivons toujours sur le même toit. Pourrais faire une recours pour ne plus être le pere? Merci

Par **domat**, le **21/01/2015 à 20:47**

bjr,

vous pouvez faire une action en contestation de paternité devant le TGI, l'avocat est obligatoire.

le juge ordonnera sans doute une analyse biologique pour confirmer ou infirmer votre paternité.

ce qui serait le plus simple, serait le père reconnaisse cet enfant.

la présomption que le mari est le père de l'enfant de sa femme n'est qu'une présomption simple.

cdt